

ANNEXE A L'ARRETE n° _____ /A/MINT/du _____
FIXANT LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROCEDURES DE TELECOMMUNICATIONS
AERONAUTIQUES AU CAMEROUN.



Table des matières

CHAPITRE 1. DÉFINITIONS	4
1.1 Services	4
1.2 Stations	5
1.3 Méthodes de communication.....	7
1.4 Radiogoniométrie	8
1.5 Systèmes téléimprimeurs	8
1.6 Organismes.....	9
1.7 Fréquences	9
1.8 Communications par liaison de données	9
1.9 Divers	10
CHAPITRE 2. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES CONCERNANT LE SERVICE INTERNATIONAL DES TÉLÉCOMMUNICATIONS AÉRONAUTIQUES	12
2.1 Subdivision du service	12
2.2 Télécommunications — Accès	12
2.3 Heures de service	12
2.4 Contrôle	13
2.5 Transmissions superflues.....	13
2.6 Brouillage	13
CHAPITRE 3. PROCÉDURES GÉNÉRALES DU SERVICE INTERNATIONAL DES TÉLÉCOMMUNICATIONS AÉRONAUTIQUES	14
3.1 Généralités	14
3.2 Prolongation du service et heure de fermeture des stations	14
3.4 Système horaire.....	16
3.5 Enregistrement des communications	16
3.6 Etablissement des radiocommunications	16

Annexe à l'Arrêté fixant les dispositions applicables aux procédures
de télécommunications aéronautiques



3.7 Emploi des abréviations et codes	19
3.8 Annulation des messages.....	19
4.2 Circuits de communications vocales directes ATS	24
4.3 Voies d'échange de renseignements météorologique d'exploitation et réseaux de télécommunications pour l'échange de renseignements météorologiques d'exploitation.....	24
4.4 Réseau du service fixe des télécommunications aéronautiques (RSFTA)	24
4.5 Réseau OACI commun d'échange de données (CIDIN)	76
4.6 Services de messagerie ATS (ATSMHS).....	76
4.7 Communications inter centres (ICC)	77
CHAPITRE 5. SERVICE MOBILE AÉRONAUTIQUE — COMMUNICATIONS VOCALES	80
5.1 Généralités	80
5.2 Procédures applicables en radiotéléphonie.....	84
5.3 Procédures de communications radiotéléphoniques de détresse et d'urgence	118
5.4 Communications relatives à des actes d'intervention illicite.....	124
6.1 Généralités	125
CHAPITRE 7. SERVICE DE DIFFUSION DE RENSEIGNEMENTS AÉRONAUTIQUES	129
7.1 Généralités	129
7.2 Procédures des diffusions radiotéléphoniques.....	130
CHAPITRE 8. SERVICE MOBILE AÉRONAUTIQUE — COMMUNICATIONS PAR LIAISON DE DONNÉES	130
8.1 Généralités	130
8.2 Procédures CPDLC	132
8.2.8 Établissement des CPDLC	133
8.2.9 Échange de messages CPDLC opérationnels	134
8.2.10 Affichage des messages CPDLC	139
8.2.11 Messages en texte libre	139

Annexe à l'Arrêté fixant les dispositions applicables aux procédures de télécommunications aéronautiques

